



Paris, le **05 NOV. 2014**

Madame, Monsieur,

La transition énergétique est une priorité pour notre pays. Elle doit permettre de lutter contre le dérèglement climatique et de réduire la facture énergétique de la France par la transformation du modèle énergétique national, tout en assurant la sécurité de l'approvisionnement. Elle offre l'opportunité de combattre le chômage par la croissance verte, de valoriser de nouvelles technologies, de conquérir de nouveaux marchés dans le domaine des énergies renouvelables, du transport propre, du bâtiment durable et de l'efficacité énergétique, et d'améliorer la compétitivité des entreprises.

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 14 octobre dernier, constitue une impulsion majeure pour atteindre ces objectifs.

Réussir la transition énergétique nécessite l'adhésion et l'implication continue des territoires qui représentent une force d'action essentielle. Les collectivités d'Île-de-France ont déjà montré leur volonté d'engagement, à travers des démarches exemplaires, qui doivent être saluées : rénovations énergétiques, plans climat énergie territoriaux, démarches Ecocités et Ecoquartiers...

Aujourd'hui, la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie souhaite susciter, accélérer et accompagner les initiatives locales en lançant plusieurs appels à projets et appels à initiatives à destination des territoires : « territoires à énergie positive pour la croissance verte », « plates-formes locales de la rénovation énergétique », « territoires zéro gaspillage – zéro déchets », « 1500 méthaniseurs ».

Cette dynamique doit favoriser et renforcer la mise en œuvre de la stratégie francilienne en matière de transition énergétique, qui s'appuie sur le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie (SRCAE), élaboré conjointement par l'État et le Conseil régional. Ce schéma s'inscrit en cohérence avec les objectifs du projet de loi et définit trois grandes priorités pour l'Île-de-France : l'efficacité énergétique des bâtiments existants, le développement du chauffage urbain alimenté à partir d'énergies renouvelables et de récupération, et la réduction des émissions du trafic routier, qu'il s'agisse des gaz à effet de serre ou des polluants atmosphériques, enjeu sanitaire majeur dans notre région.

Cette stratégie est complétée et renforcée par la déclinaison en Île-de-France du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) pour ce qui concerne le secteur des bâtiments résidentiels, et

par le Schéma Directeur de la région Île-de-France (SDRIF) en matière d'aménagement et d'urbanisme durables.

Il s'agit de valoriser les atouts de notre région et de développer des stratégies d'actions locales cohérentes et efficaces. Les annexes jointes au présent courrier ont pour objet de vous présenter les dispositifs mis en œuvre pour accompagner vos projets dans ce sens :

- **L'annexe 1, relative au Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)**, présente des outils locaux à disposition afin de contribuer à la transition énergétique francilienne par la rénovation des logements et la professionnalisation du secteur.
- **L'annexe 2 dresse un bilan des premiers projets de Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET)** qui ont été soumis à instruction, et en tire des recommandations précises et des exemples de bonnes pratiques pour orienter l'élaboration des PCET qui restent à établir. Le PCET constitue un outil majeur de pilotage de vos actions, qui permet de bénéficier d'une vision transversale, propice aux mutualisations et aux synergies.
- **L'annexe 3 présente les démarches « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et « Territoires zéro gaspillage, zéro déchet »** et leurs modalités pratiques. Nous attirons votre attention sur les échéances pour la remise des candidatures dans le cadre de la première phase de ces appels à initiatives, fixées respectivement au 1^{er} décembre 2014 et au 5 décembre 2014.

Des moyens financiers importants seront déployés pour accompagner la concrétisation de vos projets, notamment par l'ADEME, la Caisse des Dépôts et Consignations et BPI France, sans oublier les prêts, crédits d'impôts et aides individuelles à destination des particuliers. Le prochain contrat de plan État-Région d'Île-de-France comportera également une dotation spécifique pour la transition énergétique, axée sur les priorités franciliennes.

Relever le défi de la transition énergétique nécessite la mobilisation de tous. Notre région doit s'y engager activement, pour réduire sa dépendance énergétique alors qu'elle importe aujourd'hui 90% de sa consommation, et pour se montrer exemplaire alors qu'elle accueillera en 2015 la conférence internationale sur le climat au Bourget (COP21).

Nous vous invitons donc à engager activement votre territoire dans cette voie, en fonction de ses spécificités et de ses potentiels, autour de démarches de promotion des économies d'énergies, de recours aux mobilités bas-carbone, de diversification vers les énergies renouvelables et de récupération disponibles localement. Ces démarches pourront s'inscrire dans une logique d'aménagement durable et d'économie des ressources via la transition vers l'économie circulaire.

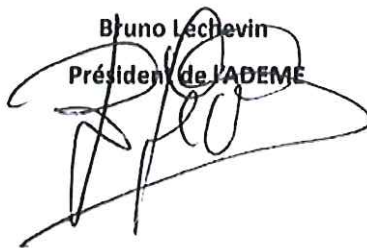
Vous pourrez vous appuyer sur les documents et outils (annexe 4) mis à votre disposition pour faciliter l'atteinte des objectifs de la transition énergétique régionale. Nos services restent en outre à votre disposition pour vous accompagner.

Par avance, nous vous remercions de votre mobilisation dans cette dynamique de transition énergétique, qui engage l'avenir de notre région, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Jean Daubigny
Préfet de la région d'Île-de-France,

Préfet de Paris


Bruno Lechevin
Président de l'ADEME



Jean-Paul Huchon
Président du Conseil régional
d'Île-de-France

